

23 / 03 004

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

Séance du 23 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 18 h 30

Date de la convocation : 19/06/2023
Date d'affichage : 19/06/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoir :
Absents excusés :
Secrétaire de séance :

Objet : AVENANT FINANCIER 2023 CORSICA DOC.

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 20 janvier 2023, le Conseil avait délibéré favorablement pour une prorogation d'une année de la convention pluriannuelle tripartite 2020-2022 avec l'Association CORSICA DOC et la Collectivité de Corse.

Il présente ce jour l'avenant financier concernant le soutien à cette Association qui arrête définitivement le montant de la subvention 2023 d'un montant de 1 000.00 € ainsi que les modalités de paiement. Il précise par ailleurs que cette somme a déjà été prévue au BP 2023.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avenant 2023 et autorise le Maire à le signer.

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le,
Et de sa publication le